MAIRIE
D'ABONDANCE
74360 (HAUTE-SAVOIE)

Tél. 04.50 73 00 16
Fax 04.50 73 07 29

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ABONDANCE, le 30 mai 2025

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation la circulation et du stationnement :
Chemin de Miolène du 16/06/2025 au 30/06/2025.

N° 158 / 2025

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande l'entreprise EUROVIA – 197 rue de la Dent d'Oche – 74500 AMPHION-Les-BAINS en date du 28 mai 2025 ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement du 16 juin 025 au 30 juin 2025 le **chemin de Miolène** pour réaliser des travaux de : réfection des enrobés pour la CCPEVA.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Du lundi 16 juin 2025 au lundi 30 juin 2025**, la circulation de tous les véhicules empruntant la chemin de Miolène **sera réglementée** :

- Circulation par alternat manuel,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier,
- La vitesse sera limitée à 30k/heure.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise EUROVIA; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- l'entreprise EUROVIA ,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.

Mairie d'Abondance (Haute-Savoie)

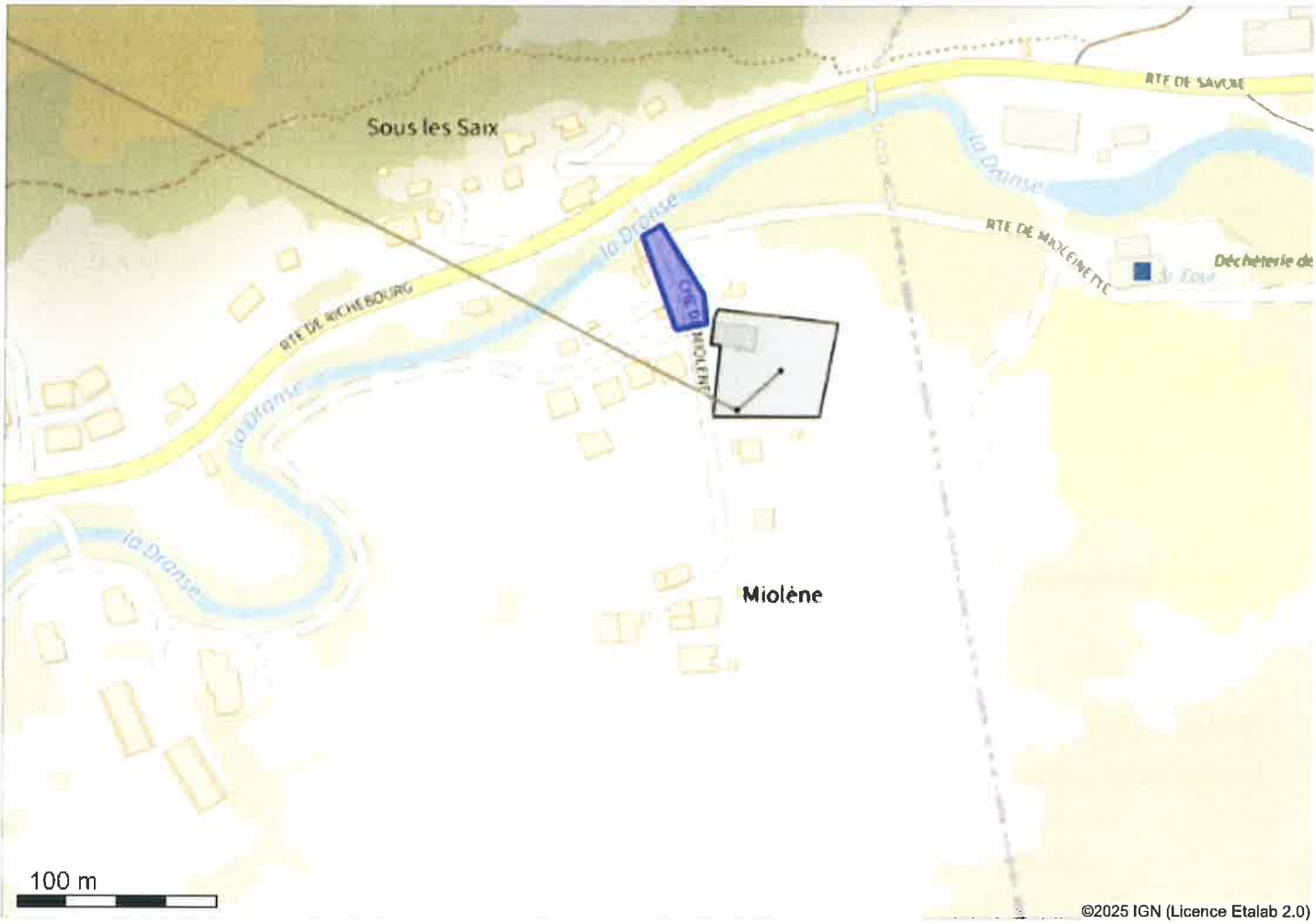

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.76175659,46.29400702 6.76187394,46.29405569 6.76215222,46.29374053
6.76216898,46.29360613 6.76197452,46.29357832 6.76175659,46.29400702</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(46.294007 6.761757);(46.294056 6.761874);(46.293741 6.762152);(46.293606 6.762169);(46.293578 6.761975);(46.294007 6.761757);